

CHARTRE

DE CONDUITE ET D'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

LABORATOIRE J. A. DIEUDONNE

Le Laboratoire J. A. Dieudonné s'attache à promouvoir un environnement de travail respectueux, inclusif et professionnel, propice à l'épanouissement et à l'engagement de l'ensemble de ses membres. Professeur(e)s, étudiant(e)s, enseignant(e)s-chercheur(e)s, chercheur(e)s invité(e)s ainsi que personnels administratifs et techniques sont appelés à entretenir des relations fondées sur la considération mutuelle, la coopération et le soutien réciproque.

Dans sa diversité, le laboratoire reconnaît à la fois un enjeu et une opportunité : valoriser les compétences et le potentiel de chacun afin de renforcer la qualité de la recherche et de l'enseignement.

La dignité et l'intégrité de toute personne doivent être garanties sans aucune forme de discrimination, indépendamment de son statut, de ses fonctions ou de son niveau hiérarchique. Les relations hiérarchiques relèvent exclusivement de considérations fonctionnelles ; les droits et obligations qui en découlent sont clairement établis et constituent un fondement essentiel d'une collaboration professionnelle efficace et respectueuse.

Le laboratoire s'engage également à favoriser un équilibre durable entre vie professionnelle et vie personnelle pour l'ensemble de ses membres : personnels académiques, étudiant(e)s, doctorant(e)s, postdoctorant(e)s et personnels administratifs et techniques. Conscient que la pérennité des activités scientifiques repose sur le respect du bien-être individuel, il encourage des pratiques telles que des horaires raisonnables, le respect du droit à la déconnexion et une organisation du travail flexible lorsque cela est possible. Les responsables hiérarchiques et les encadrant(e)s sont invités à créer un environnement attentif aux contraintes personnelles, garantissant que nul ne soit pénalisé dans son parcours en raison de choix liés à sa vie personnelle ou à son bien-être.

Principes fondamentaux

- Les relations entre membres reposent sur le professionnalisme, le respect et la courtoisie.
- Le laboratoire promeut un environnement inclusif et bienveillant, exempt de toute discrimination fondée notamment sur l'origine, le niveau d'études, les convictions, la religion, le handicap, le genre ou l'orientation sexuelle.
- La communication s'inscrit dans un esprit de transparence et de respect mutuel. Les désaccords sont traités de manière équitable, objective et constructive. La culture du laboratoire valorise la confiance, le dialogue et l'expression de critiques constructives.
- Les activités de recherche et d'enseignement sont conduites dans le respect des principes d'intégrité scientifique et personnelle. Les méthodes, données et résultats font l'objet d'une documentation rigoureuse, et une distinction claire est opérée entre les contributions individuelles et celles d'autrui. L'accompagnement et la formation des jeunes chercheurs constituent une priorité.

Comportements prohibés

Les comportements suivants sont strictement interdits et nous les condamnons collectivement sans réserve :

- Intimidation
- Harcèlement
- Discrimination
- Menaces ou violences

Responsabilités individuelles et hiérarchiques

Le maintien d'un environnement de travail respectueux repose sur l'engagement de chacun. Cette responsabilité est d'autant plus importante que le niveau hiérarchique est élevé, en raison des risques accrus d'abus de pouvoir. Elle implique une vigilance constante, une réflexion critique sur ses pratiques et un comportement exemplaire.

Les responsables hiérarchiques : direction, encadrant(e)s, responsables de projets, enseignant(e)s ont des obligations spécifiques. Ils doivent incarner les principes de la présente charte et veiller à la mise en place de dispositifs de prévention et de traitement adaptés en cas de situation problématique, conformément aux obligations légales.

Engagement collectif

Le laboratoire réaffirme son attachement à une recherche académique libre, ouverte et critique, menée dans un cadre respectueux, solidaire et inclusif. Chaque membre est tenu d'adopter un comportement professionnel contribuant à un climat de travail serein et respectueux de la dignité de tous.

Sont notamment considérés comme inacceptables : les propos ou comportements déplacés, les gestes inappropriés, les plaisanteries offensantes, toute forme d'attention non désirée, ainsi que la diffusion de contenus offensants. Toute forme de complicité visant à encourager ou dissimuler de tels comportements est également proscrite.

Il est rappelé que le harcèlement peut survenir indépendamment de toute intention de nuire. Une attention particulière doit être portée aux propos et aux attitudes, y compris dans un cadre informel. Les propos à caractère sexiste, raciste ou discriminatoire, même présentés sous forme humoristique, sont incompatibles avec les valeurs du laboratoire.

Dispositifs d'alerte et d'accompagnement

Tout membre du laboratoire, personnel ou étudiant(e), s'estimant victime ou témoin d'un comportement inapproprié est invité à recourir aux dispositifs d'écoute, d'accompagnement et de signalement mis à disposition par les institutions de rattachement, notamment :

- Les dispositifs internes du CNRS (signalement et accompagnement) signalement@cnrs.fr
- La cellule d'écoute et de soutien anonyme et gratuit externalisée auprès de l'association France Victimes : 01 80 52 33 77, 7j/7, 9h-21h, ou par mail : cnrs@france-victimes.fr
- Les cellules dédiées de l'Université Côte d'Azur (écoute, orientation et accompagnement) <https://univ-cotedazur.fr/universite/responsabilite-ethique-et-universitaire/egalite-femmes-hommes/la-cellule-decoute-et-de-signalement>
- Le centre de santé universitaire étudiants : (consultations médicales, accompagnement psychologique) <https://univ-cotedazur.fr/vie-des-campus/sante-aide-sociale>
- Les services de médecine du travail et de santé universitaire smpp@univ-cotedazur.fr ou 04.89.15.14.94
- Les instances compétentes en matière de santé, sécurité et conditions de travail : csae-fs.membres@listes.univ-cotedazur.fr et csae-fs.representants-personnels@listes.univ-cotedazur.fr

Le respect de cette charte constitue une condition essentielle au bon fonctionnement du Laboratoire J. A. Dieudonné et à la qualité de son environnement scientifique et humain.

Charte adoptée par le conseil du laboratoire le 29 mai 2026, pour une durée de cinq ans